



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la teneur du clip du rappeur Nick Conrad, intitulé « Pendez les Blancs »

Question écrite n° 12605

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur la teneur du clip du rappeur Nick Conrad, intitulé « Pendez les Blancs », diffusé sur Youtube le 17 septembre dernier et tourné à Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis. Les images comme les paroles de cette vidéo font preuve d'une violence insoutenable et mettent en scène la mise à mort d'un homme blanc par pendaison. La vidéo a été supprimée de la plateforme le 26 septembre et la classe politique a unanimement condamné cet appel à la haine. Le Parquet s'est saisi du sujet et a ouvert une enquête pour « provocation publique à la commission d'un crime ou d'un délit ». Toutefois, le caractère raciste du délit n'a pas été précisé dans le chef d'accusation et a été très peu évoqué dans les médias : seule la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme a condamné « un appel au meurtre raciste » quand le maire de Noisy-le-Grand a regretté sur BFM TV que cette affaire donne « une tribune au racisme anti-blanc qui n'est en réalité pas un sujet ». Ce caractère raciste du délit constitue pourtant une circonstance aggravante que l'enquête doit prendre en compte pour être menée avec la rigueur qui sied. En 2014, le procureur en charge de l'affaire du viol collectif d'une jeune femme de 18 ans à Évry avait finalement préféré ne pas retenir la composante raciale de ce crime, bien que cette dernière ait clairement été établie au cours de l'enquête, pour ne pas exacerber les tensions. Le racisme anti-blanc est pourtant une forme de discrimination bien réelle, et certains sites internet recensent des dizaines de témoignages de victimes de cette forme de ségrégation. Il n'existe actuellement aucune statistique permettant d'évaluer l'ampleur de ce phénomène, ce qui laisse libre cours aux fantasmes comme aux négations. C'est pourquoi elle demande à Monsieur le ministre de l'Intérieur quelles mesures il compte prendre pour engager un véritable diagnostic du racisme anti-blanc en France qui permettra d'aboutir à une réflexion lucide et dépassionnée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement combat résolument le racisme sous toutes ses formes. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur, avait, dès qu'il en avait pris connaissance, condamné vigoureusement les propos et les images véhiculés dans le clip vidéo du rappeur Nick Conrad, intitulé « Pendez les Blancs ». Le délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT a effectué le 26 septembre 2018 un signalement auprès du Procureur de Paris sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale et est intervenu auprès des acteurs du numérique pour faire retirer cette vidéo en ligne. M. Nick Conrad a été condamné à 5000 euros d'amende avec sursis le 20 mars 2019 et à 1000 euros de dommages et intérêts à chacune des deux associations parties civiles.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12605

Rubrique : Crimes, délits et contraventions

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8681

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6150